



Collectif pour la Palestine

Pour que l'appel au boycott, au désinvestissement et aux sanctions contre Israël soit un droit d'expression légitime

**Rassemblement le 3 juin 2016 à 18h
devant la préfecture de Meurthe et Moselle
place Stanislas à Nancy**

Nous avons pris connaissance avec stupéfaction de l'arrêt de la cour de cassation du 20 octobre 2015, confirmant la condamnation de citoyens pour avoir appelé à boycotter les produits israéliens, compte tenu des violations du droit international par l'Etat d'Israël.

Au-delà des positions diverses qui peuvent être les nôtres sur ce boycott, nous voulons dire notre indignation face à une telle atteinte aux libertés publiques. Les actions de boycott pour pousser à des changements sur le plan social, politique ou économique, ont toujours été considérées, par les pays démocratiques, comme des formes protégées de liberté d'expression.

Au nom de quoi en vient-on, en France, à considérer qu'un appel au boycott est une incitation à la discrimination quand il concerne Israël alors qu'il ne poserait aucun problème quand il s'agit d'un autre pays ? Est-ce que le boycott contre l'apartheid sud-africain était une forme de discrimination ?

Cela fait des dizaines d'années que l'Etat d'Israël viole les conventions internationales et bafoue les droits du peuple palestinien reconnus par l'ONU, et notamment son droit inaliénable à l'auto-détermination, sans provoquer de réaction autre que de condamnation verbale de la part de nos gouvernements. Devant cette inaction, c'est le droit et le devoir des citoyens d'agir par les moyens pacifiques qui sont à leur disposition.

Le Boycott par les citoyens, l'appel au Désinvestissement adressé aux institutions, aux fonds de retraite et aux entreprises, l'exigence de Sanctions de la part des Etats, de l'Union européenne et des Nations Unies, sont des moyens non violents répondant à l'appel publié par la grande majorité de la société civile palestinienne en 2005.

Cet appel de la société civile palestinienne s'appuie sur les principes de la déclaration universelle des droits de l'homme et le rejet de toute forme de racisme y compris l'islamophobie et l'antisémitisme.

Il a de ce fait reçu l'appui de nombreux militants, universitaires et artistes juifs à travers le monde.

L'Etat d'Israël est mobilisé partout dans le monde pour promouvoir un amalgame extrêmement dangereux, y compris pour les citoyens juifs des différents pays, entre la critique de la politique d'Israël et l'antisémitisme. Il est consternant de voir que l'Etat français persiste à céder à ce type de pression.

Nous appelons le Président de la République et le gouvernement français à réagir de toute urgence :

- **en abrogeant immédiatement les circulaires Alliot Marie et Mercier, qui demandent au parquet de poursuivre les citoyens qui appellent au boycott des produits d'origine israélienne exclusivement,**
- **en marquant de manière claire et publique les limites entre l'antisémitisme, qui est un délit, et l'action citoyenne contre les dénis du droit international commis par l'Etat d'Israël, qui est un droit citoyen imprescriptible.**

Cette clarification est particulièrement urgente dans le contexte dramatique que vit particulièrement la France depuis le 13 novembre, contexte qui exige la plus grande clarté dans le refus de tout amalgame.

Cet appel a été lancé par des dizaines de personnalités en France et pour l'appuyer, vous pouvez signer sur Internet la pétition en ligne à l'adresse :

http://avaaz.org/liberte_boycott

Premières organisations signataires de l'appel au rassemblement :

Association France Palestine de Lorraine Sud (AFPS), Association de Solidarité avec le Peuple Saharaoui (ASPS), Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF), Comité Contre la Faim et pour le Développement (CCFD), Confédération Nationale du Travail (CNT Interco), Europe Ecologie les Verts (EELV), Fédération Syndicale Unitaire (FSU), Mouvement pour une Alternative Non Violente (MAN), Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA), Une Autre Voix Juive (UAVJ), Union Juive Française pour la Paix (UJFP), Union Syndicale Solidaires